



OFFICE LUXEMBOURGEOIS  
D'ACCREDITATION ET DE  
SURVEILLANCE

# CERTIFICAT D'ACCREDITATION

**N°. 3/015**

En application des dispositions de la loi modifiée du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 12 avril 2016, le chef de département de l'OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme d'inspection

**DEKRA Automotive SARL**  
**12, rue Gabriel Lippmann**  
**L-5365 Munsbach**

possède, conformément aux critères de la norme **ISO/CEI 17020 :2012**, la compétence pour effectuer les inspections de véhicules routiers reprises en annexe dans les différentes stations de contrôle technique. La liste des stations de contrôle techniques accréditées est reprise dans l'annexe technique du présent certificat. La présente accréditation, valable jusqu'au **29 avril 2024**, est soumise à une surveillance périodique.

Dominique Ferrand  
Chef de département de l'OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : **29 avril 2019**

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous <http://www.portail-qualite.lu>



OFFICE LUXEMBOURGEOIS  
D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE

1004369